

AGORA

2017 DE
BIENNALE BORDEAUX

21-24 septembre 2017

PRIX CAISSE DES DEPOTS AGORA

Règlement du concours du prix design



Préambule

Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design présentera sa **septième édition les 21, 22, 23 et 24 septembre 2017**. Cette biennale donne l'occasion, pour la Ville de Bordeaux, de parler au grand public du cadre de vie urbain qui est le sien et d'aborder ainsi des thèmes liés à l'urbanisme, à l'architecture ou au design sous des formes très diverses : expositions, débats, films, jeux, concours,... Cet événement permet également de récompenser des acteurs de la ville qui participent à son embellissement et au bien-être des habitants.

En 2008, la 1ère édition du prix du Design Agora a mis en valeur les quais, en associant les jeunes concepteurs à une réflexion sur le thème « habiter les quais, habiter à quais ». En 2010, la Ville de Bordeaux a choisi d'orienter le concours sur la création de « la tasse Agora », en tant qu'objet éminemment urbain. Arnaud Lapierre, avec sa tasse « badiane » en a été le lauréat. Renouvelant cette idée de conception en 2012, c'est « Un café dans les nuages » du collectif Quentin Vaulot & Goliath Dyèvre qui fut récompensé. Valentin Dufacteur, étudiant à l'ISAA Rennes fût lauréat 2014 pour « Apollo ».

Article 1 - Organisateur

La Ville de Bordeaux dans le cadre de la biennale Agora 2017 organise un concours design.

Article 2 - Objet

Sous la présidence de Pablo Reinoso, cette nouvelle édition, propose aux candidats créateurs et designers de concourir pour **la conception d'une tasse à café**.

Le candidat devra ainsi concevoir un récipient servant à boire du café. Il sera libre de choisir le matériau utilisé pour la réalisation de son récipient à condition qu'il soit durable et recyclable.

Le café a un rôle social important dans nos sociétés, entre liens familiaux, privés, professionnels... Il nous semble important que cet usage si particulier soit mis en valeur au travers de son contenant.

Article 3 - Candidat/équipe

Ce concours est ouvert aux étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement d'architecture, de design, d'art, d'arts appliqués ou de paysage et aux designers professionnels.

En cas d'inscription en équipe, un des membres de l'équipe doit au moins correspondre à ces critères. L'effectif maximal d'une équipe est de 3 personnes.

Aucune limite d'âge ni de niveau de diplôme n'est fixée.

Article 4 - Inscription/anonymat

Les candidats doivent s'inscrire au plus tard **le jeudi 15 septembre 2016** via le formulaire en ligne sur le site internet de la biennale Agora à l'adresse suivante : www.agorabordeaux.fr

La présentation des dossiers de rendu au jury est anonyme.

Pour garantir l'anonymat, les candidats fournissent un **CODE CANDIDAT** qu'ils créent dans le champ dédié sur le formulaire d'inscription.

Ce code doit comporter trois chiffres suivis de trois lettres 000LLL (en majuscules).

Ce code doit obligatoirement figurer sur l'ensemble des documents transmis.

Article 5 - Constitution des projets (français ou anglais)

1. Une notice au format **.doc** accompagnera le projet et inclura :

- Un titre de 70 caractères maximum
- Une note synthétique de 100 mots maximum, présentant le projet, la démarche de conception et les objectifs (en français, en anglais ou en espagnol).

La notice sera nommée de la façon suivante :

CODE CANDIDAT_TITRE DU PROJET-notice.doc

2. Deux panneaux verticaux (80x60 cm) au format **.pdf** d'une définition minimale de 300 dpi

Les panneaux reprendront :

- Le titre
- Les représentations graphiques, plans, coupes, et/ou croquis, détails
- La démarche de conception
- Les visuels

Les panneaux seront nommés de la façon suivante :

CODE CANDIDAT_TITRE DU PROJET-panneaux.pdf

3. Un fichier au format **.doc** reprenant l'ensemble des éléments textes et iconographies des panneaux pour les besoins de la communication du projet.

Ce fichier sera nommé de la façon suivante :

CODE CANDIDAT_TITRE DU PROJET-éléments.doc

Article 6 - Réception des projets

Les projets devront être envoyés au plus tard le **jeudi 15 décembre 2016** via le lien de téléchargement mentionné sur la page internet du prix design sur www.agorabordeaux.fr.
L'ensemble des documents doivent être contenus dans un unique dossier compressé qui sera nommé de la façon suivante :

CODE CANDIDAT_TITRE DU PROJET.zip

Les dossiers incomplets ou ne remplissant pas les conditions, et les dossiers envoyés hors délai seront exclus de la procédure de sélection.

Article 7 - Propriété des projets

Les candidats gardent la propriété de leurs créations.
Les candidats peuvent protéger leurs projets par le dépôt d'une enveloppe Soleau.
Tout participant au concours accepte que son projet puisse être exposé, publié et diffusé dans le respect de la loi en vigueur sur les droits d'auteur.

Article 8 - Composition du jury

Le jury d'Agora design est choisi parmi des professionnels du design et de son enseignement et est présidé pour cette édition par **Pablo Reinoso, designer**.

Article 9 - Critères de sélection

Les critères de sélection retenus par le jury intégreront :

- La pertinence de la proposition
- L'ergonomie de la proposition
- L'originalité, l'innovation, la créativité
- Le respect des contraintes du sujet
- La clarté des explications du projet
- La qualité d'expression plastique des documents
- La réalisation
- La faisabilité budgétaire et technique

Article 10 - Sélections du jury

Le jury est souverain dans son choix.
Le jury sélectionnera un projet pour le prix du concours « la tasse à café d'Agora 2017 ». Des mentions spéciales pourront également être attribuées.

Article 11 - Dotations

Trois prix seront attribués aux trois meilleurs projets désignés par le jury.
Premier prix : 2 500 euros
Deuxième prix : 2 000 euros

Troisième prix : 1 000 euros

Les projets pourront être exposés lors de la manifestation Agora 2017, et le cas échéant dans d'autres manifestations culturelles.

Dans la mesure des possibilités de conception et de production, le projet lauréat pourra être réalisé en prototype pour cette édition.

Article 11- Remise des prix

Les résultats seront annoncés en février 2017. Cette annonce donnera lieu à une conférence de presse avec le Maire de Bordeaux.

Les prix seront remis officiellement le samedi 23 septembre 2017 dans le cadre d'Agora.

Article 12- Modification ou annulation du concours

L'organisation d'Agora 2017 se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 13- Acceptation du règlement

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement. Les participants autorisent les organisateurs d'Agora 2017 à communiquer leur projet, ainsi que leur nom et leurs coordonnées dans toutes les opérations de communication liées à ce concours, sans ouvrir à d'autres droits. Les participants acceptent d'être photographiés et autorisent l'utilisation de leur image et de l'image de leur projet dans toutes les manifestations promotionnelles liées au concours.

Contact

Laurence Gausсен
DGVT - Direction Générale de l'Aménagement
Bordeaux Métropole
Tél. +33 5 24 57 16 70
lgaussen@bordeaux-metropole.fr

Toutes les informations sont disponibles sur www.agorabordeaux.fr